

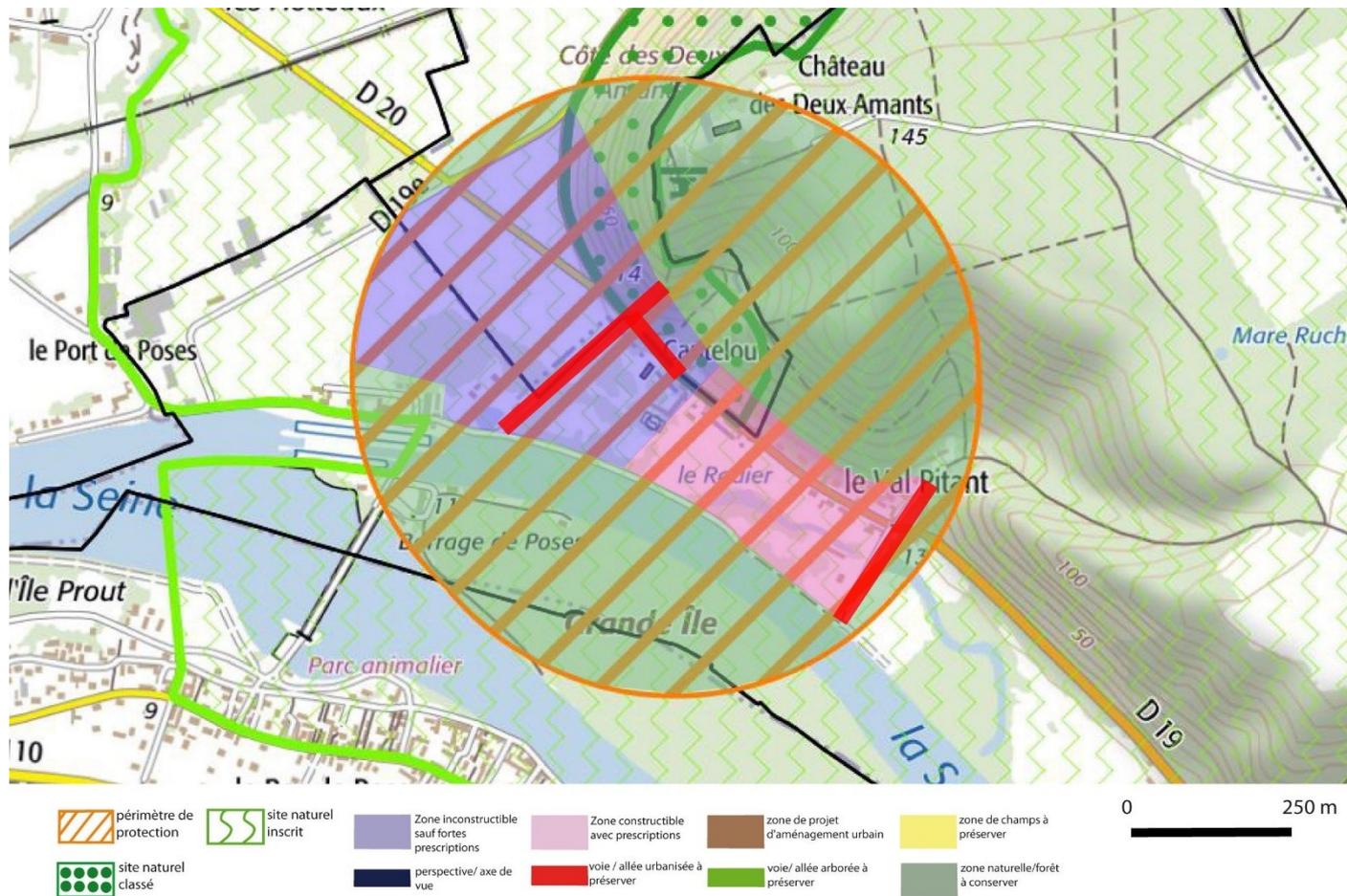
Amfreville /s les Monts > Château de Canteloup

Le Château de Senneville est également protégé monument historique, tout comme la Vallée de la Seine qui est site inscrit.

Le château de Canteloup a été inscrit en tant que monument historique le 2 décembre 1997. Cette protection concerne également la chapelle et les communs.

Une chapelle occupait le site dès la fin du XII^e siècle. La construction du château actuel entre 1610 et 1632 est attribuée à Jacques Hallé, premier échevin de Rouen. L'édifice présente un corps de logis rectangulaire à deux étages, cantonné aux angles par quatre poivrières. Un soubassement et des chaînes en pierres de taille structurent les façades en briques. La silhouette gracieuse du château est accentuée par la toiture haute en ardoises et par la couverture effilée des tourelles. Un clocheton et des lucarnes complètent les toitures. La chapelle et les communs datent également du XVII^e. Au début du XX^e siècle, un incendie détruit les combles du château. A ce sinistre succède la dégradation des intérieurs par les troupes d'occupation en 1940-1944. Après-guerre, l'édifice est divisé en logement pour le personnel de la verrerie de Romilly. Depuis 1960, le domaine a bénéficié de restaurations qui l'ont mis en valeur.

Situé au bord d'un ancien bras asséché de la Seine, le château possède un cadre boisé avec son parc arboré et le coteau voisin. Le domaine donne des vues sur les champs en bord de Seine, ainsi que sur les hameaux de Canteloup et du Val Pitant. Malgré la proximité de l'écluse de Pose-Amfreville, l'environnement a conservé un cadre rural préservé.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade est du château (vue éloignée)



L'angle sud-est du château



La façade est (vue rapprochée)



La chapelle carrée et les communs



Les communs



Le parc arboré

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La vallée de la Seine



VLe paysage de coteaux



Un exemple de bâti rural avoisinant



Vue depuis l'église vers le Château



Vue du château de loin



Vue de l'église